

Présidence :

Groupe "Les Verts"

.....

Groupe Socialiste

.....

.....

Groupe PLR

.....

.....

Groupe "Fourmi Rouge"

.....

.....

Groupe UDC

.....



MUNICIPALITÉ

PREAVIS N° 92-2016

AU CONSEIL COMMUNAL

Réponse au postulat de M. le Conseiller communal
Alberto Mocchi intitulé "Pour valoriser encore
mieux nos déchets"

Date proposée pour la séance de la Commission :
Mardi 16 février 2016, à 19 h.00
A la salle de Municipalité

18 janvier 2016

P R E A V I S No 92-2016

Réponse au postulat de M. le Conseiller communal Alberto Mocchi intitulé
"Pour valoriser encore mieux nos déchets"

Renens, le 18 janvier 2016

AU CONSEIL COMMUNAL DE R E N E N S,

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Le but du présent préavis est de présenter les mesures mises en place par la Municipalité dans le cadre de sa politique de gestion des déchets et de répondre au postulat relatif à la valorisation du tri des déchets, déposé lors de la séance du Conseil communal du 10 septembre 2015 par M. le Conseiller communal Alberto Mocchi. Celui-ci a été directement transmis à la Municipalité pour étude et rapport.

M. Mocchi propose à la Municipalité d'étudier la mise en place de nouvelles filières de recyclage, notamment pour les briques à boissons et les nouveaux types de plastiques, ainsi que de réfléchir à d'éventuelles manières d'améliorer le bilan écologique des filières de recyclage déjà existantes, par exemple en réduisant les distances d'acheminement.

Afin de pouvoir répondre de manière approfondie à ces demandes, une enquête détaillée a été menée auprès des divers prestataires et repreneurs de la Commune. Chaque catégorie de déchets a été analysée et sa filière de valorisation étudiée. Ainsi, une liste exhaustive des déchets collectés en porte-à-porte, dans les déchèteries fixes de Malley et de Bussigny ainsi que dans les déchèteries mobiles communales est décrite ci-après. Des pistes d'amélioration ont été recherchées.

Liste des déchets collectés

Ordures ménagères

Tonnage	: 2'350 tonnes, soit 113.5 kg par habitant
Filière d'élimination	: ramassage en porte-à-porte, 1x par semaine sur les 2 secteurs de la Ville dès 2016
Exutoire	: usine d'incinération de TRIDEL
Valorisation	: chauffage à distance (CADouest) : 60 MW thermiques permettant de chauffer 18'000 personnes, production d'électricité : 20 MW, permettant l'éclairage pour 23'000 personnes.

Dès la mise en place des taxes incitatives sur le tri des déchets (1^{er} juillet 2013 à Renens), la quantité d'ordures ménagères a diminué de plus de 50%, passant de 5'000 t. annuelle à 2'350 t.

Au vu de cette forte diminution, la Municipalité a optimisé son ramassage en ne collectant plus qu'une fois par semaine ces déchets dès le 1^{er} janvier 2016. De plus, lors de la mise en marché public, qui a été effectuée en été 2015, le nouveau transporteur a choisi l'option d'une livraison de ces déchets directement au Centre Intercommunal de gestion des Déchets (CID) de Malley sis sur le territoire communal avec, après compactage, un chargement sur le train jusqu'à l'usine d'incinération de TRIDEL.

La valorisation de cette matière par la production d'électricité et par le développement du réseau de chauffage à distance dans le sud de la Ville permet d'affirmer que la collecte, son transport, son exutoire ainsi que sa valorisation sont, à ce jour, optimaux.

Papier / carton

Tonnage	: 1'300 tonnes, soit 62.6 kg par habitant
Filières d'élimination	: ramassage en porte-à-porte, déchèteries fixes Malley et Bussigny, déchèteries mobiles
Exutoire	: Papirec SA à Ecublens Retripa SA à Crissier
Valorisation	: papier journal recyclé, carton ondulé recyclé

La quantité de papier/carton collectée a augmenté de plus de 30% avec la mise en place des taxes incitatives sur les déchets. La majeure partie du tonnage (85%) vient de la collecte en porte-à-porte.

Au vu de la forte augmentation du tonnage, la Municipalité a décidé de doubler la fréquence de sa collecte dès le 1^{er} janvier 2016, en passant à une collecte hebdomadaire au lieu de bi-mensuelle. Cette mesure devrait supprimer le débordement des conteneurs dans certains quartiers.

La majeure partie du papier collecté est amenée chez Papirec SA à Ecublens. Une fois le papier séparé du carton par soufflerie, celui-ci est acheminé dans les usines de Niedergösgen (SO) et Alen-Neukochen en Allemagne selon la demande. Dans les deux usines, le carton est transformé en carton ondulé recyclé.

Le papier en vrac est acheminé à Perlen et Utzendorf en Suisse allemande pour la confection de papier journal recyclé destiné aux marchés Suisse et Européen.

Au vu des filières à disposition, l'exutoire, le transport et la valorisation du papier/carton collecté à Renens paraissent être optimaux à ce jour.

Le verre

Tonnage	: 710 tonnes, soit 35 kg par habitant
Filières d'élimination	: ramassage en porte-à-porte, déchèteries fixes Malley et Bussigny, déchèteries mobiles
Exutoires	: verrerie à Buläch, Suisse allemande verrerie à Crouy, France verrerie à St-Prex, Suisse romande, pour le verre trié par couleur
Valorisation	: bouteille en verre

La quantité de verre collecté n'a pas fluctué ces dernières années. L'utilisation de nombreux emballages de substitution tels que le PET, les berlingots ou les emballages en plastique explique en partie cette stagnation.

Le verre est un matériau qui se recycle à l'infini, il suffit de trier les impuretés (bouchons, ferraille, collerettes, etc.), de broyer le verre pour obtenir du "calcin" et d'y ajouter du sable, de la soude et de la chaux pour fabriquer de nouvelles bouteilles.

Les exutoires de cette matière étant assez réduits, il n'existe pas d'alternative plus rationnelle à ce jour.

Déchets biodégradables

Tonnage : 1'600 tonnes, soit 77 kg par habitant
 Filières d'élimination : ramassage en porte-à-porte, déchèteries fixes de Bussigny et de Malley
 Exutoire : installation de méthanisation à Lavigny
 Valorisation : biogaz, compost

Depuis 2008, la Ville de Renens amène la majorité de ses déchets compostables à l'usine de méthanisation à Lavigny. Le biogaz, énergie renouvelable, ainsi produit est directement injecté dans le réseau de gaz naturel et utilisé en tant que chauffage pour les bâtiments et carburant pour les véhicules.

Le principal avantage de cette valorisation vient du fait que l'on peut incorporer aux déchets végétaux, les déchets de repas crus et cuits, cette matière représentant environ 30 % de la masse volumique des ordures ménagères. La quantité des déchets organiques a ainsi doublé depuis l'introduction de la taxe au sac.

Aujourd'hui, seul le site de Lavigny permet une méthanisation. Plusieurs projets ont été à l'étude dans la région lausannoise mais sans concrétisation à ce jour.

La Municipalité reste attentive à tous nouveaux projets d'usine de méthanisation dans la région, pouvant ainsi raccourcir le trajet du transport des déchets organiques; ce qui, en l'occurrence, reste perfectible.

Si les autres déchets non collectés en porte-à-porte ne constituent que 27% des déchets totaux produits, de par leur composition et leur toxicité, il y a lieu de s'en préoccuper de façon adéquate, tant dans leur tri que par les filières d'élimination. La liste exhaustive, ci-après, présente tous les déchets pouvant être triés par les renanais dans les différentes déchèteries.

Autres déchets par ordre alphabétique :

- Aluminium

Tonnage : 4.23 tonnes, soit 200 g par habitant
 Filières d'élimination : déchèteries fixes Malley et Bussigny, déchèteries mobiles, conteneurs de récupération en ville
 Exutoire : coopérative IGORA
 Valorisation : boîtes en aluminium

La coopérative IGORA, fondée en 1989, récupère toutes les canettes à boissons, les barquettes d'aliments pour animaux domestiques et les tubes de produits alimentaires. Une contribution anticipée de recyclage (CAR) de 1 centime est incluse dans le prix de vente de chaque canette afin de contribuer au tri et à la collecte de ce matériau.

Les camionnettes IGORA passent directement prendre les canettes vides au Centre Technique Communal. La collecte, le transport et la valorisation de ce déchet étant assurés de manière optimale, il n'y a pas lieu d'y apporter de modification.

- Batteries de véhicules

Tonnage : 5 tonnes, soit 240 g par habitant
 Filières d'élimination : déchèteries fixes Malley et Bussigny, déchèteries mobiles
 Exutoire : Cridec SA à Eclépens
 Valorisation : récupération de composants

Les batteries de voiture font partie de la catégorie des déchets spéciaux ménagers (DSM). Cette catégorie comprend d'autres objets que l'on retrouve en petites quantités ci-après, mais qui sont souvent toxiques :

- médicaments et produits désinfectants ;
- thermomètres au mercure ;
- lampes et tubes fluorescents, halogènes
- déchets de peinture, vernis, colles
- bombonnes aérosols ;
- produits phytosanitaires (herbicides, fongicides, pesticides) ;
- décapants ;
- divers produits chimiques pour nettoyer, détartrer, déboucher, détacher, diluer, etc.

Tous ces produits sont stockés dans un local surveillé, au Centre Technique Communal, et tenus sous clé avant leur transport à Cridec SA à Eclépens.

Dans ce centre régional agréé, on fabrique, avec les déchets de peinture, vernis, encres, colles et d'autres déchets spéciaux ménagers, un combustible de substitution pour les cimenteries en les mélangeant à de la sciure de coupe. Le pouvoir calorifique de ce produit est d'environ la moitié de celui du charbon. Tout en économisant des matières premières fossiles, la minéralisation totale de ces combustibles est assurée par l'incinération à 2'000°.

La législation en vigueur oblige les communes à amener les DSM dans ces centres spécialisés. La filière étant ainsi assurée, il n'y a pas d'autre alternative.

- Bois

Tonnage : 338 tonnes, soit 16.33 kg par habitant
 Filières d'élimination : déchèteries fixes Malley et Bussigny, déchèteries mobiles
 Exutoires : Cricad à Crissier
 TRIDEL à Lausanne
 Xilopan en Italie
 Valorisation : énergétique et panneaux pour meubles

Les éléments en bois suivent des exutoires et des valorisations différentes selon leurs lieux de collecte.

En effet, le bois acheminé à la déchèterie de Bussigny est broyé sur place puis transporté à Recybois à Martigny afin d'être conditionné et transporté à Cigognola en Italie pour la fabrication de panneaux de bois destinés à la conception de meubles.

Le bois déposé à Malley est, quant à lui, acheminé à TRIDEL à Lausanne pour y être brûlé et ainsi produire de l'électricité et alimenter le chauffage à distance.

Quant au bois collecté dans les déchèteries mobiles de quartier, il est directement transporté chez Retripa SA à Crissier pour alimenter le chauffage à distance.

Bien que ces différentes filières soient des valorisations probantes de la matière, le service Environnement-Maintenance, en charge du dossier, s'est approché de SRS, prestataire de la déchèterie de Bussigny, afin de proposer un exutoire plus local, soit Cricad SA à Crissier (dont la commune est indirectement actionnaire par le biais du SIE SA) qui n'est qu'à quelques centaines de mètres. Cette amélioration sera introduite dans le courant de l'année 2016.

- Capsules à café/thé

Tonnage : 4 tonnes, soit 190 g par habitant
 Filières d'élimination : déchèteries fixes Malley et Bussigny, déchèteries mobiles,
 Exutoire : Thévenaz-Leduc SA à Ecublens
 Valorisation : production d'aluminium, compost pour le marc de café

Les capsules en aluminium ont leurs propres filières de recyclage mises en place par l'entreprise productrice. Ainsi, l'aluminium peut être recyclé indéfiniment. Le marc de café est acheminé dans une installation de compostage pour être transformé en fertilisant, ou encore en pellets pour grill.

Les Communes n'ont pas beaucoup d'influence sur ce marché, les filières et leur valorisation étant gérées entièrement par le producteur du déchet.

- Encombrants

Tonnage : 450 tonnes, soit 21.74 kg par habitant
 Filières d'élimination : déchèteries fixes Malley et Bussigny, déchèteries mobiles, collecte communale payante sur appel
 Exutoire : TRIDEL SA à Lausanne
 Valorisation : énergétique, électricité, CAD

Les encombrants sont principalement composés de déchets ménagers incinérables qui ne peuvent pas entrer dans un sac poubelle de 110 litres, tels que les matelas par exemple. Une fois broyés à Valorsa dans la commune de Penthaz ou plus généralement au CID à Malley, un transport est effectué par train à TRIDEL.

Cette filière est simple et ne laisse, à ce jour, pas de moyen d'optimisation.

- Fer blanc / ferraille

Tonnage : 121 tonnes, soit 5.85 kg par habitant
 Filières d'élimination : déchèteries fixes Malley et Bussigny, déchèteries mobiles, points de collecte en ville
 Exutoire : Metabader au Mont-sur-Lausanne
 Valorisation : Acier et étain

Avec les boîtes de conserve, on récupère l'acier et l'étain. L'acier sert à produire des poêles à frire, des outils ou des nouvelles boîtes de conserve. L'étain est utilisé dans certaines opérations de soudure.

Une fois ces déchets ferreux acheminés chez les prestataires communaux, il est difficile de les suivre jusqu'à leur valorisation définitive. Les prix du marché étant fluctuants, les destinations le sont aussi. Néanmoins, une grande partie est acheminée au Liechtenstein chez Loackev Recycling SA pour y être traitée, ou encore à l'aciérie de Gerlafingen, dans le canton de Soleure.

La Ville de Renens se contente d'apporter ses déchets ferreux dans les exutoires les plus proches. Il paraît ensuite difficile d'avoir une influence sur la destination finale, bien que ceux-ci soient finalement transportés en Suisse.

- Huiles

Tonnage : 2.9 tonnes, soit 140 g par habitant
 Filières d'élimination : déchèteries fixes Malley et Bussigny, déchèteries mobiles,
 Exutoire : Ville de Lausanne via Cridec
 Valorisation : production de chaleur ou production de biogaz

Deux sortes d'huile sont récupérées et valorisées, soit l'huile végétale (de cuisine) et l'huile minérale (de voiture), dans des bacs prévus à cet effet. Ces huiles sont collectées par un camion spécifique de la Ville de Lausanne, puis acheminées à Cridec à Eclépens.

A haute valeur calorifique, les huiles minérales sont brûlées et les huiles végétales placées en méthanisation pour une forte production de gaz. Cette filière peut être considérée comme optimale.

- Appareils électroniques et électroménagers / OREA

Tonnage : 235 tonnes, soit 11.35 kg par habitant
 Filières d'élimination : déchèteries fixes Malley et Bussigny, déchèteries mobiles, commerces en appareils électroniques
 Exutoires : Menatronic à Lausanne
 Fondation Eben-Ezer à Lausanne
 Fondation des Oliviers au Mont-sur-Lausanne
 Immark à Regensdorf
 Ruag à Altdorf
 Valorisation : divers métaux et matières premières, déchets non recyclables incinérés

OREA est l'acronyme de l'Ordonnance sur la Restitution, la reprise et l'Élimination des Appareils électroniques et électroménagers. Ces appareils sont classés dans deux catégories, soit :

- les appareils électroménagers gérés par la Fondation d'utilité publique SENS qui promeut des solutions de récupération respectueuses de l'environnement ;
- les appareils électroniques de loisirs gérés par Swico Recycling, Commission de l'Association économique suisse de la bureautique, de l'informatique et télématique. Swico organise la valorisation des appareils. Ainsi, tous les composants des appareils électroniques sont récupérés, triés et valorisés.

Il existe une multitude de filières de valorisation de ces déchets, selon la filière d'élimination, les solutions de proximité sont favorisées. Une taxe de recyclage anticipée (TAR) étant perçue à l'achat de tous appareils électroniques. Sa valorisation est ainsi financée.

- PET

Tonnage	: 24 tonnes, soit 1.16 kg par habitant
Filières d'élimination	: déchèteries fixes Malley et Bussigny, déchèteries mobiles, commerces
Exutoire	: Polyrecycling GmbH à Weinfelden
Valorisation	: fibres textiles, films transparents, rubans adhésifs, nouvelles bouteilles en PET

L'association PET Recycling Suisse veille à la collecte et sélectionne des bouteilles jetables en PET sur l'ensemble du territoire Suisse, qui comprend plus de 26'000 points de collecte. Les bouteilles collectées sont acheminées au centre de tri à Weinfelden pour y être séparées par couleur, puis transformées en granulats. Ce granulats sert à fabriquer de nouvelles bouteilles de PET, des fibres textiles, des films transparents et des rubans adhésifs.

Une contribution anticipée de recyclage (CAR) de 1.8 centimes est perçue sur chaque bouteille. Elle permet ainsi de financer la collecte, le tri et la valorisation de ce déchet. Les Communes qui mettent à disposition des infrastructures ne sont pas rémunérées pour le faire, la priorité étant donnée à l'apport des bouteilles vides dans les commerces.

Ainsi, la filière de ce déchet est performante. Selon PET Recycling, le taux de valorisation (aussi appelé taux de recyclage) qui indique la proportion des bouteilles en PET recyclées par rapport à l'ensemble des quantités de bouteilles mises en circulation, a atteint 82% en Suisse au cours de l'année 2014.

- Piles

Tonnage	: 1.15 tonne, soit 60 g par habitant
Filières d'élimination	: déchèteries fixes Malley et Bussigny, déchèteries mobiles, poubelles de ville spécifiques, commerces
Exutoire	: Batrec AG à Wimmis
Valorisation	: nickel, manganèse, zinc

Une taxe d'élimination anticipée (TBA) est prélevée sur toutes les piles et accumulateurs. Elle sert à financer la collecte, le transport et le recyclage de ces matériaux.

L'organisme INOBAT gère cette taxe et s'occupe ainsi de toute la gestion de ce déchet. Celui-ci devant être prioritairement ramener dans les commerces, il est acheminé à l'usine de traitement de Batrec SA à Wimmis (BE) pour son recyclage. La Ville de Renens a mis à disposition de sa population une vingtaine de poubelles spécifiques pour la collecte de ce déchet spécialement polluant.

Cette filière est au point et ne nécessite pas de changement à ce jour.

- Plastiques

La collecte des plastiques se distingue en 4 catégories, soit :

PE et PP : bouteilles de lait et flaconnage

Tonnage	: 5.53 tonnes, soit 270 g par habitant
Filières d'élimination	: déchèteries fixes Malley et Bussigny, déchèteries mobiles
Exutoire	: Complast Sursee via Thévenaz-Leduc SA à Ecublens
Valorisation	: granulés plastiques pour sièges voiture, arrosoirs, bacs, palettes, etc.

Plastiques durs (chaises de jardin, arrosoirs, bidons)

Tonnage	: 40.86 tonnes, soit 2 kg par habitant
Filières d'élimination	: déchèteries fixes Malley et Bussigny, déchèteries mobiles
Exutoire	: Retripa SA à Crissier Thévenaz-Leduc SA à Ecublens
Valorisation	: granulés plastiques pour sièges voiture, arrosoirs, bacs, palettes, etc.

Films plastiques non-alimentaires (polyéthylène)

Tonnage	: 3.14 tonnes, soit 150 g par habitant
Filières d'élimination	: déchèteries fixes Malley et Bussigny, déchèteries mobiles
Exutoire	: Inno Recycling AG à Eschlikon via Thévenaz-Leduc SA à Ecublens
Valorisation	: divers plastiques

Polystyrène (sagex)

Tonnage	: 1.3 tonne, soit 60 g par habitant
Filières d'élimination	: déchèteries fixes Malley et Bussigny, déchèteries mobiles
Exutoire	: Swisspor Romandie SA à Châtel-St-Denis
Valorisation	: matériaux d'isolation

Ainsi, les renanais peuvent trier 4 sortes de plastiques recyclables dont les filières avec valorisation sont existantes. Malgré la mise à disposition de ces infrastructures, la Commune constate que chaque habitant trie 2.5 kg de plastiques tout confondu. Il y a, certes, beaucoup de plastiques recyclables qui partent à la poubelle, mais l'enjeu n'est pas des plus déterminants dans le tri des déchets. Les priorités se trouvent ailleurs tant du point de vue écologique, qu'économique.

Cependant, afin d'aider la population au tri de cette matière, une page spécifiquement dédiée au tri du plastique figure dans *Recyclo info-tri 2016*, sachant que tous les films plastiques souillés de ménage doivent finir dans les sacs taxés. La Municipalité estime déjà offrir de bonnes alternatives de tri pour cette matière et met l'accent sur la communication. De plus, elle reste évidemment attentive à toute nouvelle filière de valorisation qui se mettrait en place pour en faire profiter la population renanaise. A ce stade, le statu quo est proposé.

- Pneus

Tonnage	: 12.37 tonnes, soit 600 g par habitant
Filières d'élimination	: déchèteries fixes Malley et Bussigny, déchèteries mobiles
Exutoire	: Bel-Gom & Fils Sàrl à Chavornay
Valorisation	: 70% incinération, Holcim à Eclépens 15% rechapage en Suisse 15% exportation en France et en Afrique

L'entreprise Bel-Gom & Fils Sàrl à Chavornay passe une fois par mois au Centre Technique Communal afin de collecter les pneus récupérés. Cette entreprise accréditée par la Direction Générale de l'environnement du Canton de Vaud fait un tri des pneus pour les valoriser, soit à la cimenterie Holcim à Eclépens, soit pour le rechapage ou pour l'exportation en France et en Afrique. Nombreuses communes passent par cette filière qui donne entière satisfaction.

- Textiles

Tonnage : 122 tonnes, soit 5.8 kg par habitant
 Filières d'élimination : déchèteries fixes Malley et Bussigny, points de collecte en Ville
 Exutoire : TEXAID
 Valorisation : vêtements de seconde main, chiffons, laine

A Renens, 11 conteneurs de récupération des textiles sont à disposition de la population. La société TEXAID, partenaire de la Ville, s'occupe de la vidange des conteneurs.

Tous les habits, encore portables, sont vendus comme seconde main. Les produits générés par la vente des textiles sont versés à six œuvres d'entre-aide certifiées ZEWO, comme la Croix Rouge, Caritas ou encore EPER.

Cette valorisation satisfait pleinement la Commune.

- Briques à boissons

Les boissons conditionnées en briques sont populaires en Suisse, où 700 millions d'unités contenant principalement du lait, du jus de fruit ou du thé froid sont vendues chaque année. Ces ventes engendrent environ 20'000 tonnes d'emballages. Les briques à boissons contiennent jusqu'à 75% de cellulose à longues fibres, une matière dérivée du bois. Les autres composants sont le polyéthylène et l'aluminium. Ces éléments peuvent être valorisés séparément comme combustible de substitution dans les cimenteries ou transformés grâce à des technologies spécifiques. Les briques usagées sont acheminées sur un tapis vers un pulpeur. Il s'agit d'un gros tambour rempli d'eau, le tout vigoureusement agité. Tout le processus de recyclage s'effectue sans recours à des produits chimiques et est utilisé depuis des années pour le traitement du carton.

A ce jour, la collecte de ce déchet ne s'est fait qu'à titre d'essai dans quelques communes, comme Estavayer-le-Lac ou encore Payerne. La collecte est beaucoup plus répandue en Suisse allemande.

Afin de répondre par la positive au postulat de M. le Conseiller communal Alberto Mocchi, la Municipalité propose d'accepter de collecter spécialement ce déchet dans les déchèteries mobiles de quartier dès 2016.

Une promotion spécifique paraîtra sur les supports médiatiques, tels que le site internet de Renens, le Carrefour Info ainsi que sur la page Facebook de la Ville. Cette marchandise sera livrée chez le partenaire de la Commune, Thévenaz-Leduc SA à Ecublens, pour une valorisation dans l'usine de cartons ondulés de Weinfelden.

Après une année de collecte, un bilan sera fait. Si cette nouvelle filière de valorisation répond à une demande, elle sera étendue aux déchèteries fixes de Malley et de Bussigny. Les communes partenaires, dans ces deux entités, attendent le retour d'expérience de Renens afin de juger de l'opportunité du tri de cette matière.

En effet, actuellement mises dans les sacs blancs taxés, les briques alimentent les fours de TRIDEL pour une production d'électricité et de chauffage à distance. Le bilan écologique du recyclage des briques à boissons doit s'avérer avantageux tant du point de vue écologique, qu'économique pour pérenniser ce tri sélectif.

Propositions d'amélioration et Incidences financières

La première proposition d'amélioration de filière consiste à changer l'exutoire des déchets de bois acheminés à la déchèterie de Bussigny transportés actuellement à Martigny puis en Italie pour les orienter vers Cricad à Crissier. Cette demande a été formulée par les cinq communes partenaires de la déchèterie de Bussigny et les conditions financières vont demeurer inchangées.

La récupération des briques à boissons par la déchèterie mobile de quartier sera effectuée, dans un premier temps, par les deux recycleurs professionnels du service Environnement-Maintenance; elles seront transportées chez Thévenaz-Leduc SA à Ecublens. Cette marchandise n'est à ce jour, ni créditée, ni payée.

De ce fait, les propositions d'amélioration des filières de valorisation de ce préavis n'ont aucune incidence financière.

Conclusions

Plus de vingt catégories de déchets ont été analysées dans ce préavis depuis l'endroit où est déposé le déchet, sa filière d'élimination, son exutoire ainsi que sa valorisation. Ces principales catégories englobent tous les déchets ménagers des habitants d'une ville.

La Municipalité s'est, depuis des années, efforcée de trouver les meilleures filières de valorisation tant du point de vue écologique, qu'économique, voire sociale et le présent état des lieux démontre que cette politique a été efficace.

Il ressort de ce préavis que la filière du bois amené à la déchèterie de Bussigny peut être améliorée, et qu'une proposition allant dans ce sens a été demandée au prestataire de service par les différentes communes partenaires. Cette amélioration concerne l'acheminement du bois à Retripa SA afin d'alimenter le chauffage à distance de Cricad au lieu du transport en Italie pour la confection de meubles. Elle sera introduite dans le courant de l'année 2016.

Quant aux autres catégories de déchets, à ce jour, leur transport et leur valorisation sont déjà optimisés. Cependant, la Municipalité reste attentive à tout nouvel exutoire ayant un meilleur bilan écologique, notamment en attente d'une centrale de biométhanisation dans un secteur plus proche que Lavigny.

En ce qui concerne le tri des briques à boissons, une première expérience de valorisation de ce déchet sera offerte à la population, en permettant de trier ce déchet dans les déchèteries mobiles de quartier. Une fois cette expérience analysée, elle pourrait être reconduite et pérennisée avec des apports possibles dans les déchèteries intercommunales de Bussigny et Malley.

De nombreuses filières existent et se multiplient. Une information régulière est d'ores et déjà donnée par la Municipalité et elle se poursuivra à l'avenir pour rendre attentive la population aux nouvelles possibilités de recyclage.

La Municipalité considère, par la présente, avoir répondu au postulat de Monsieur le Conseiller communal Alberto Mocchi, déposée lors de la séance du Conseil communal du 10 septembre 2015 concernant l'amélioration de la valorisation des déchets communaux.

Fondée sur l'exposé ci-dessus, la Municipalité prie le Conseil communal de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE R E N E N S,

Vu le préavis No 92-2016 de la Municipalité du 18 janvier 2016,

Où le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

APPROUVE la réponse de la Municipalité au postulat de M. le Conseiller communal Alberto Mocchi intitulé "Pour valoriser encore mieux nos déchets".

PREND ACTE du fait que la Municipalité va entreprendre les mesures nécessaires pour l'amélioration de la valorisation du bois et des briques à boissons de la Ville de Renens.

PREND ACTE des autres mesures à prendre décrites dans le présent préavis.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 15 janvier 2016

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique :

Le Secrétaire :

Marianne Huguenin (L.S.) Nicolas Servageon

Membre de la Municipalité concerné : M. Jean-Marc Dupuis